



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE - SESSION 2026

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des Départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'examen professionnel d'agent social principal de 2^{ème} classe.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Par ailleurs, les candidats sont autorisés, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, à subir les épreuves de l'examen professionnel d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe au plus tôt un an avant de remplir les conditions pour figurer sur un tableau d'avancement, c'est-à-dire au plus tard au 31 décembre 2027. De plus, ils devront avoir la qualité de **titulaire** du grade d'agent social territorial au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve, soit le 22 octobre 2026.

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : 24 mars 2026 au 29 avril 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 7 mai 2026

Date des épreuves écrites : 22 octobre 2026

L'épreuve écrite se déroulera le **22 octobre 2026** dans le département de l'Eure. Le (ou les) centre(s) d'examen prévu(s) à cet effet est (ou sont) Val de Reuil, Evreux et/ou le Centre de Gestion de l'Eure. Ce (ou ces) dernier(s) sera (ou seront) déterminé(s) en fonction du nombre de candidats admis à concourir à cet examen professionnel.

Modalités d'inscription

Retrait des dossiers d'inscription du 24 mars 2026 au 29 avril 2026 :

- ❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹ ou par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr »¹
- ❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27², où des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.
- ❸ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

IMPORTANT : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Retour des dossiers d'inscription : le 7 mai 2026 dernier délai.

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au **Centre de Gestion de l'Eure** :

- ❶ Soit par voie postale au Centre de Gestion de l'Eure³ (à l'adresse précisée ci-dessous)
- ❷ Soit par voie dématérialisée, Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du cdg 27 : www.cdg27.fr et devra impérativement clôturer son inscription⁴
- ❸ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

ATTENTION : La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé l'inscription **dématérialisée** dans le délai requis. (**Voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG 27**). Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier complété et signé, et accompagné des pièces demandées.

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat choisissant le dépôt du dossier par voie postale de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossiers transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour information : Les candidats au concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987 et pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30
----------------------	--

¹ Ouverture et clôture de la télé-inscription à minuit

² Aux heures d'ouverture du CDG 27 (voir ci-dessus)

³ Cachet de la poste faisant foi

⁴ Avant minuit (date limite de dépôt des dossiers)